

### La constitution

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce comité spécial mixte.

**Mme le Président:** Mardi dernier, le 21 octobre 1980, alors que la Chambre étudiait l'article 18 de l'ordre du jour, inscrit au nom du gouvernement, traitant de la constitution du Canada, le député du Yukon (M. Nielsen) a proposé un amendement que la présidence a pris en délibération. Je vais le lire à l'intention des députés.

Que l'on modifie la motion dont la Chambre est actuellement saisie en y ajoutant ce qui suit après le sixième paragraphe:

Nonobstant le Règlement ou les usages de l'une ou l'autre des deux Chambres du Parlement, le comité sera habilité à présenter un rapport minoritaire en sus de son rapport principal; tout rapport signé par trois membres du comité ou plus sera déposé par le comité à titre de rapport minoritaire.

La présidence a de graves réserves quant à l'admissibilité de cette motion sur le plan de la procédure.

Premièrement, l'amendement vise à modifier les pouvoirs du comité que l'on cherche à instituer en lui conférant des pouvoirs qui ne sont pas prévus par le Règlement ou les usages actuels de la Chambre. La présentation, par les comités, de rapports minoritaires à la Chambre ne fait pas partie de nos usages parlementaires. C'est exactement ce que M. l'Orateur Lamoureux a dit lorsqu'il a rendu sa décision le 16 mars 1972, en s'appuyant sur le commentaire n° 319 de Beauchesne, 4<sup>e</sup> Edition, que je n'ai sans doute pas besoin de répéter ici. J'ajouterai que le commentaire n° 641 de Beauchesne, 5<sup>e</sup> édition, comporte la même disposition.

Si l'amendement que le député a présenté était accepté, il modifierait vraiment notre Règlement d'une façon indirecte. Les députés le savent, le Règlement ne peut être modifié que si la Chambre y consent à l'unanimité ou qu'après la présentation d'une motion de fond comportant un préavis de 48 heures. Je ne saurais donc accepter l'amendement du député.

**M. Dick:** C'est là une excellente décision libérale.

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, ma circonscription est située dans la région du Canada que l'on peut appeler à juste titre comme le berceau de la confédération. C'est en quelque sorte une annexe de Charlottetown. C'est dans ce berceau qu'est née l'idée de la confédération et que quatre pays indépendants ont renoncé à leur indépendance dans le cadre de la confédération pour faire partie d'une équipe plus grande.

Ils ont renoncé à leur indépendance en faveur d'une formule qui établissait le principe de l'égalité entre tous les premiers ministres du Canada; on en compte 11 actuellement. Selon la coutume établie depuis le début de la confédération jusqu'à ce que le premier ministre actuel (M. Trudeau) accède au pouvoir, les premiers ministres, y compris le premier ministre du Canada, sont appelés à tour de rôle à assumer la présidence. Or, le premier ministre actuel a choisi de dominer les différentes rencontres des premiers ministres du Canada. Il s'est imposé à ses homologues non pas comme l'un de leurs pairs mais comme un suzerain au-dessus de ses vassaux. Dans un tel climat, comment l'esprit de la confédération pourrait-il régner et l'unité survivre.

**Des voix:** Bravo!

● (1620)

**M. McCain:** Le Canada a longtemps compté deux partis concurrents. L'un d'eux était le parti libéral. C'était un grand parti qui a connu bien des succès sur la scène politique

canadienne car il tenait bien ceux de ses membres qui formaient le gouvernement. Ce gouvernement a cependant échappé à la sage emprise de son parti.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** S'il y a un député qui ne me croit pas, qu'il lise les pages de l'histoire politique du Canada d'une couverture à l'autre. Qu'il y passe quelques mois, comme je l'ai fait, négligeant les problèmes de ma circonscription et mes devoirs envers mes électeurs, pour consacrer tout mon temps à la constitution du Canada.

Je regrette que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collenette) ait dit que quelqu'un m'a donné ce discours pour que je le prononce à la Chambre. C'est peut-être ainsi que cela marche dans son parti, monsieur l'Orateur, mais ce n'est certes pas ainsi que nous procédons, mes collègues et moi.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** Il n'y a eu aucune pression, aucune suggestion au sujet de ce qu'il fallait dire ou ne pas dire, et cela s'applique à moi autant qu'aux autres en ce moment si crucial du débat. Je suis fier de pouvoir me porter ici à la défense du Canada. J'ai chanté O Canada avec une ferveur que je n'avais jamais ressentie auparavant.

**Des voix:** Bravo!

**Une voix:** Pas un seul libéral ne s'est levé!

**M. McCain:** Jamais auparavant je n'avais senti aussi profondément les mots «Protégera nos foyers et nos droits» qu'en ce moment et pendant que je chantais O Canada à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** J'ai observé chacun des députés de l'Atlantique pendant qu'ils votaient au mépris de leur région qui a vu naître la Confédération et qui l'a chérie. Je pense avoir entendu les Pères de la Confédération se retourner dans leur tombe dans toute la région de l'Atlantique pendant que ces gens, qui n'ont pas mesuré les conséquences de ce qui se fait aujourd'hui, se levaient pour appuyer la motion de clôture. Monsieur l'Orateur, c'est un manquement inadmissible à leurs devoirs et j'espère que lorsqu'ils rentreront chez eux, surtout ceux de Terre-Neuve, leurs électeurs leur réserveront l'accueil qu'ils méritent.

**Des voix:** Bravo!

**M. McCain:** Ils ont rejeté l'opinion de tous les législateurs, indépendamment du fait qu'ils appuient ou non les vues de M. Peckford selon lesquelles Terre-Neuve devrait contrôler ses ressources tant terrestres que sous-marines et obtenir le libre passage de ses ressources renouvelables exportées vers les marchés de son choix. Tous les députés de Terre-Neuve appuient cette position, et le vote auquel nous venons d'assister ne peut être interprété autrement que comme un rejet de cette même position. Car, ne nous leurrions pas, si les porte-parole du gouvernement se sont engagés ici au sujet de la propriété des ressources, les restrictions qui seront imposées dans les propositions constitutionnelles et la fielleuse entente intervenue entre le NPD et le parti libéral enlèvent toute importance réelle à la propriété des ressources parce que le contrôle de ces dernières passe d'entités indépendantes au gouvernement du Canada.